

Souveraineté La Solution inc.

Gardons nos fleurons au Québec

Nous reproduisons des projets qui sont nécessaires et appropriés dans un Québec pays, ainsi que les pénalités logiques qui devraient être imposées à nos firmes d'ingénierie et de construction, etc. qui ont été nommées à la Commission Charbonneau au lieu de couper les jambes de nos fleurons en les laissant se vendre à rabais à des intérêts étrangers.

- Monorail entre Québec et Montréal rive nord & rive sud.
- Train de tourisme dans les régions.
- Production d'électricité par la construction d'éoliennes, barrages, nouvelles technologies par la mer, la gravite, solaire, le vent, etc.
- Électrifier nos trains existants.
- Création de services pour nos aînés qui veulent rester chez eux.
- Création d'un organisme pour inciter les producteurs agricoles à s'incorporer et à avoir des parts à la bourse et acquérir des terres abandonnées, qui se traduira par des créations d'emplois, des débouchés pour nos étudiants, et leurs produits seront plus compétitifs sur le marché mondial, un plan de retraite pour nos travailleurs agricoles
- Monorail entre Montréal et Mirabel (aéroport).
- Voiture électrique québécoise.
- Garages pour la transformation et la vente de voiture électrique
- Usines d'assemblage pour voiture électrique ou hybride.
- Transporteur national Québécois "Québec Air".
- Marine marchande.
- Usine de betteraves à sucre.
- Monorail à la grandeur du Québec.
- Revitalisation de nos municipalités.
- Sauvons nos usines



COURS PRIVÉS
PRIVATE COURSES
Jean Luc Messier
450-263-1040

Tous ces projets et bien d'autres sont réalisables grâce à notre courage et à notre détermination, ainsi que tous les intervenants financiers.

Avec le budget de Monsieur Legeault en 2005, qui décrivait que dans un Québec souverain, il se dégagera une marge de \$17 milliards dans les 5 premières années. Tous les projets cités au haut de cette page, sont plus que faisables, ils sont réalisables. Ceci sans oublier que les Nations Unies ont à titre de critères:

- 1- Que tout peuple éprouvé a le droit à l'autodétermination 50 plus I.
- 2- Qu'un peuple cessionnaire n'est pas responsable de la dette de sa mère patrie.
- 3- Qu'un peuple cessionnaire, tout ce qui est sur son territoire lui appartient et ceci sans compensation

Advenant qu'Ottawa ne négocie pas dans un temps déterminé, ou négocie de mauvaise foi, le Québec n'aura pas d'autre choix que d'appliquer les critères des Nations Unies, dont le Canada fait partie depuis le 9 novembre 1945.

Le montant du partage de la dette et des actifs cités dans le rapport Legeauh, ajouté au \$17 milliards de surplus dans les 5 premières années d'un Québec souverain, accélérerait la réalisation de tous ces projets.